

quelques pierres racontent ...

12/1976

ce qu'elles supportent

Marie-Henriette FOIX ■

Bâtiment moderne, et quoique ses murs de pierre claire soient attractifs, on y entre avec respect, et un peu de crainte. Certains, pour un peu, chausseraient des babouches et leur nez de lunettes protectrices. Il y a un certain silence, et ces monceaux de cartons et de dossiers que l'on devine sans jamais voir leur ensemble, et qui ne vous arrivent dans les mains que par des intermédiaires vêtus de blouses comme des opérateurs, donnent voie à cette crainte, injustifiée !

Ce n'est pas du tout ça, les Archives départementales. Le Comité de Sauvegarde y avait fait une fructueuse visite, il y a quelques années.

Nous n'avons donc pas craint de cerner le Conservateur dans son bureau, tapissé de livres et de cartes anciennes, où le travail peut se faire avec la tranquillité qu'il requiert. C'est ici un silence nécessaire. Les Conservateurs qui se sont succédés à ce poste ont toujours enrichi le chef-lieu de leur département par leurs travaux, importants, historiques ou littéraires.

Leur rôle est triple : conserver, rénover, distribuer.

Les archives ont été fondées à l'époque révolutionnaire, quand un centre d'archives a été créé pour recueillir tous les documents des administrations civiles, ou religieuses. Les documents du Parlement de Dauphiné et de la Chambre des Comptes y sont rassemblés. On y voit aussi bien les discussions entre couvents (nombreux dans le Grenoble d'autrefois !) que les procès - utiles sources pour l'histoire, les familles et les propriétés - que le cachet rouge du Dauphin, la signature de nos rois, ou celle du Docteur Gagnon. Dans les vingt-cinq km de rayons, ils voisinent avec les registres de l'Hôpital civil, et le compte rendu du Comité de Salut public. Tout dernièrement, sur

un appel urgent le Conservateur s'est précipité pour ramasser les registres d'un commerce grenoblois, registres qu'un camion emmenait à la décharge...

Mais les collectionneurs, qu'ont-ils fait pour les Archives ?

Ils y ont contribué peu, en comparaison de tous les papiers qui arrivent là « par voie normale ». Ces précieux papiers, souvent consultés par les chercheurs dans ce calme atmosphère qui permet, dans la salle des Archives, un travail patient, contiennent des papiers de famille, qui sont parfois

des dons, souvent des achats. Ils ont été longuement conservés par les intéressés, mais un jour par succession ou par extinction de la descendance, ces « livres de raison », ces lettres, ces feuilles éparées, arrivent en vente publique. Et les Archives qui ont un droit de préemption, les achètent. Ces papiers peuvent ainsi arriver aux Archives, mais tous devraient y arriver normalement, si les collectionneurs y songeaient !

Quant à la conservation, elle est constante ici. Pour les pièces fragiles, ou malades, elles sont traitées

à Paris. Par le fait qu'elles sont souvent feuilletées, elles s'abîment ; or, elles sont irremplaçables ; telles ces pièces juridiques du début du XIV^e siècle, que nous avons vues. Elles sont maintenant « fixées », et ne souffriront plus ni ne s'effriteront, ni ne pâliront. Le mapier comme le parchemin a besoin de ce traitement radical, mais hélas, fort coûteux.

Elles sont beaucoup plus anciennes et plus précieuses encore que les pierres sur lesquelles elles reposent. Car, non seulement, les Archives (qui étaient à la Préfecture

jusqu'en 1957) ont un bâtiment qui s'appuie d'un côté sur ce fameux « Bastion Neuf », que le Comité a défendu, car on voulait le faire sauter pour y loger la bretelle de l'autoroute, mais il a fait un jardin sur les restes, à l'autre bout, du rempart d'Haxo, et de plus, il reste la maçonnerie des remparts dans la fondation des Archives, tant il était solide ! Les vieilles pierres ont bon dos : elles servent à supporter des km de dossiers dans une construction moderne, utilement appropriée, comme peut l'être une ruche bien agencée.

C.S.V.G.

C'est en hiver que nous pensons aux roses ; aussi donnerons-nous, avec la Municipalité, le Prix des Trois Roses avant le printemps. Ce prix est, en quelque sorte, lié à la sauvegarde des portes ; quoique nous remarquions que les arcs de boutique dégagés négligent la porte voisine. Des exceptions, comme rue Jean-Jacques Rousseau et rue de Sault, font regretter que de si bons exemples ne soient systématiquement suivis.

Nous donnons ce motif la liste des portes « à inscrire à l'inventaire », mais nous remarquons que d'autres portes intéressantes ne figurent pas dans cette liste des monuments historiques ; telles que la porte de Blanc Lagoutte, place Clayeyson ; celle de l'Hôtel des Monnaies, rue Saint-Laurent ; la Maison des Colannes, place Notre-Dame, etc. et nous demandons à nos adhérents de nous signaler l'adresse de celles que nous n'aurions pas relevées.

Portes à classer : 97, rue Saint-Laurent ; 2, rue Madeleine ; 11, quai Stéphane-Jay ; 6, rue Voltaire ; 7, rue Voltaire ; 13, rue Saint-Laurent ; 10, rue Saint-Laurent ; 2, rue Saint-Jacques ; 8, place LaValette ; 1, rue de Sault ; 9, rue de Bonne ; 5, rue du Pont-Saint-Jaime ; 16, rue Jean-Jacques-Rousseau ; 4, place Sainte-Claire, 17, rue Voltaire ; 17, rue Jean-Jacques-Rousseau ; rue d'Agier (restaurée) ; 3, rue du Palais ; 12, rue des Clercs ; 1, rue Voltaire ; 2, rue de Bonne ; 1, rue Blanc-Fontaine.

M.H. FOIX.



Nous invitons nos adhérents pour fin janvier à un « jeu », pour lequel ils devront exercer leur mémoire et leur don d'observation. Détails à paraître dans le numéro de janvier du Nouvel Actualité Dauphiné.